|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |
|  |  | Genève, le 28 juillet 2025 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 65**  CE 13/TK | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;  – À l'État de Palestine (Rés. 99 (Rév. Dubaï, 2018))  **Copie:**  – Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 13;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;  – Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 13 de l'UIT-T;  – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5126 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | [tsbsg13@itu.int](mailto:tsbsg13@itu.int) |
|  |  |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.3188 (anciennement Y.LDT-reqs-funcs), Y.3221 (anciennement Y.FMSC-LDS) et Y.3222 (anciennement Y.FMSC-ConTrans) qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 13 de l'UIT-T à Tachkent (Ouzbékistan), 28 octobre – 6 novembre 2025** | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 13 de l'UIT-T (*Réseaux futurs et technologies de réseau émergentes*) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée dans la Section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.3188, Y.3221 et Y.3222 à sa prochaine réunion qu'elle tiendra du 28 octobre au 6 novembre 2025 à Tachkent (Ouzbékistan). L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 13 de l'UIT-T sont disponibles dans la [Lettre collective 3/13](https://www.itu.int/md/T25-SG13-COL-0003/en).

2 On trouvera dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de Recommandations qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 – Aucune justification UIT-T A.5 n'est nécessaire actuellement pour l'un ou l'autre de ces projets de Recommandations.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer au plus tard le **16 octobre 2025** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

NOTE 2 – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'a reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A black text on a white background

AI-generated content may be incorrect.Seizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation  
des télécommunications

**Annexes:** 2

Annexe 1  
  
Résumé et localisation du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.3188, Y.3221 et Y.3222

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.3188 (anciennement Y.LDT-reqs-funcs) [[SG13-R8](https://www.itu.int/md/T25-SG13-R-0008/en)]

Réseaux IMT-2020 et réseaux ultérieurs – Exigences et fonctions pour les applications nécessitant la transmission de grands volumes de données

Résumé

Sous l'effet de l'adoption continue d'une architecture en nuage ("cloudification") pour les TIC utilisées par les entreprises et du déploiement ininterrompu d'applications évoluées faisant appel à des capteurs industriels, à la réalité virtuelle (VR) et à l'intelligence artificielle (IA), de plus en plus de données doivent être transmises depuis les locaux d'une entreprise et les différents utilisateurs vers le nuage pour être traitées, tandis que les résultats des calculs doivent être communiqués rapidement pour obtenir des retours et permettre la collaboration. Toutes ces applications nécessitent la transmission d'importants volumes de données sur les réseaux de bout en bout. Ces réseaux de bout en bout doivent offrir de nouvelles fonctions permettant de prendre en charge les applications nécessitant la transmission de grands volumes de données.

Cette Recommandation a pour objet de donner un aperçu des applications nécessitant la transmission de grands volumes de données, d'analyser les caractéristiques communes des applications et d'identifier les exigences connexes pour les réseaux IMT-2020 et les réseaux ultérieurs. Conformément à ces exigences, des fonctions de réseau améliorées et nouvelles permettant de prendre en charge des applications nécessitant la transmission de grands volumes de données sont spécifiées par rapport aux fonctions des réseaux IMT-2020 et des réseaux ultérieurs identifiées dans la Recommandation UIT-T Y.3102.

NOTE 1 – Cette Recommandation porte sur la spécification des exigences et des fonctions de réseau pour les réseaux de bout en bout et n'a pas pour objet de décrire précisément de quelle manière ces fonctions de réseau peuvent être mises en œuvre, y compris au moyen de technologies ou de protocoles actuels et/ou futurs. Les modalités de mise en œuvre de ces fonctions de réseau devrait être définies par d'autres organismes de normalisation compétents.

NOTE 2 – Les applications générant d'importants volumes de données et l'infrastructure de réseau acheminant ces applications sont chargées de garantir comme il se doit la confidentialité des données. Les aspects liés à la confidentialité des données n'entrent pas dans le cadre de cette Recommandation.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.3221 (anciennement Y.FMSC-LDS) [[SG13-R9](https://www.itu.int/md/T25-SG13-R-0009/en)]

Convergence fixe, mobile et satellite – Commutation locale des données pour les réseaux IMT‑2020 et les réseaux ultérieurs

Résumé

La commutation locale des données est une capacité permettant d'acheminer et de traiter localement le trafic de données d'utilisateur pour les utilisateurs accédant au réseau. La convergence fixe, mobile et satellite (FMSC) représente la capacité de fournir des services et applications aux utilisateurs finals indépendamment des technologies d'accès fixe, mobile ou satellite utilisées. Cette Recommandation définit les exigences, l'architecture, les flux d'informations et les considérations relatives à la sécurité de la commutation locale des données pour la convergence FMSC, dans le contexte des réseaux IMT-2020 et des réseaux ultérieurs.

# 3 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.3222 (anciennement Y.FMSC-ConTrans) [[SG13-R10](https://www.itu.int/md/T25-SG13-R-0010/en)]

Convergence fixe, mobile et satellite – Exigences fonctionnelles et architecture fonctionnelle pour l'entité de commande unifiée basée sur le modèle de transformateur

Résumé

L'entité de commande basée sur le modèle de transformateur offre une solution possible pour résoudre les problèmes liés à la commande unifiée. Lorsque les fonctions de commande de réseau sont mises en œuvre à l'aide d'un modèle de transformateur, les avantages suivants peuvent être obtenus: commande unifiée de l'ensemble du réseau, forte extensibilité, coût de mise en œuvre réduit, interface unifiée et service de bout en bout amélioré. Par conséquent, la convergence entre la fonction de commande de réseau et les technologies associées au modèle de transformateur constitue une bonne solution; en outre, il est avantageux et approprié de mettre en œuvre des fonctions de commande de réseau basées sur le modèle de transformateur.

La convergence fixe, mobile et satellite (FMSC) représente la capacité de fournir des services et applications aux utilisateurs finals indépendamment des technologies d'accès fixe, mobile ou satellite utilisées. Cette Recommandation définit le modèle de base, les exigences fonctionnelles, l'architecture fonctionnelle et les interfaces de l'entité de commande unifiée basée sur le modèle de transformateur (TUCE) pour les réseaux FMSC et d'autres réseaux hétérogènes.

Annexe 2  
  
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 65: Consultation au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.3188 (anciennement Y.LDT-reqs-funcs), Y.3221 (anciennement Y.FMSC-LDS)  
et Y.3222 (anciennement Y.FMSC-ConTrans)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  Union internationale des télécommunications  Place des Nations  CH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
| **Télécopie**:  **Courriel**: | +41-22-730-5853  [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Télécopie**:  **Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 65, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Cochez l'une des deux cases pour chaque texte** |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.3188 (anciennement Y.LDT‑reqs-funcs)** | **Autorise** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.3221 (anciennement Y.FMSC‑LDS)** | **Cochez l'une des deux cases pour chaque texte** |
| **Autorise** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.3222 (anciennement Y.FMSC‑ConTrans)** | **Cochez l'une des deux cases pour chaque texte** |
| **Autorise** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]